Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-34

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, ~~Sandra LE VACON~~, Marine CARDINAL, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Sandra LE VACON qui a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 23 mai 2026

2026-34 : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Vu le Code de la commande publique ;
Vu le règlement de consultation relatif à l'appel d'offres des travaux d'aménagement du centre-bourg de Saint-Donan ;
Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre ;
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la consultation relative aux travaux d'aménagement du centre-bourg de Saint-Donan a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, décomposé en trois lots :

- Lot n°1 : Voirie ;
- Lot n°2 : Aménagements paysagers ;
- Lot n°3 : Signalisation horizontale et verticale.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_34-DE

La consultation s'est déroulée du 14 avril 2026 au 13 mai 2026 à 12h00. Onze offres, émanant de dix entreprises, ont été réceptionnées.

Les offres ont été analysées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- Prix des prestations : 60 % ;
- Valeur technique : 40 %.

L'estimation prévisionnelle établie avant le lancement de la consultation s'élevait à 468 719,00 € HT, répartie comme suit :

- Lot n°1 : 404 365,00 € HT ;
- Lot n°2 : 35 845,00 € HT (dont option estimée à 7 064,00 € HT) ;
- Lot n°3 : 28 509,00 € HT.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre et examen par la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de retenir les offres mieux-disantes suivantes :

I. Lot n°1 – Voirie

Quatre entreprises ont présenté une offre :

- EUROVIA
- SPTP
- COLAS
- EIFFAGE

Après analyse des offres, la société EUROVIA est classée première avec une note globale de 95,79/100. Son offre présente le meilleur rapport entre le prix et la valeur technique et constitue l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le marché est attribué à :
EUROVIA Bretagne
La Côte Boto – Rue de la Côte Boto – BP 39
22440 PLOUFRAGAN

Pour un montant de 399 780,20 € HT.

II. Lot n°2 – Aménagement paysagers

Quatre entreprises ont présenté une offre :

- POISSON
- IDVERDE
- TERIDEAL
- ERIC LEQUERTIER

L'offre de la société TERIDEAL est arrivée en première position au classement général. Elle présente le meilleur équilibre entre la qualité technique de l'offre et son coût.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_34-DE

Le marché est attribué à :
TERIDEAL
3 rue Georges Guynemer
29260 PLOUDANIEL

Pour un montant de :

- 26 734,30 € HT (offre de base) ;
- 33 456,58 € HT (offre avec option retenue).

III. Lot n°3 – Signalisation horizontale et verticale

Deux entreprises ont présenté une offre :

- HELIOS
- IROISE SIGNAL

L'offre de la société HELIOS est arrivée en première position avec une note globale de 91,10/100, obtenant notamment la note maximale au titre de la valeur technique.

Le marché est attribué à :
HELIOS
4 rue René Laënnec – ZA Les Grandes Landes
35580 GUICHEN

Pour un montant de 28 980,00 € HT.

Le montant total des marchés attribués s'élève ainsi à 462 216,78 € HT, option comprise pour le lot n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix des entreprises attributaires tel que présenté ci-dessus ;
- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises EUROVIA, TERIDEAL, HELIOS pour les montants indiqués ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à leur exécution.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_34-DE